RGPD: comment rassurer les PME?

Luxembourg. Le gouvernement de la Commission nationale de protection des données (CNPD) a multiplié les occasions de comprendre et de mettre en place le nouveau Règlement européen sur la protection des données (RGPD) dans les entreprises luxembourgeoises. C'est le sens de la réponse donnée par le Premier ministre et ministre des Communications, Xavier Bettel, à une réponse parlementaire de Laurent Mosar. Mais l'inquiétude grandit auprès des PME, au Luxembourg comme ailleurs. Lundi après-midi, à la Rockhal, tant le Premier ministre que la présidente de la CNPD, Tine Larsen, ont rappelé que la protection des données est un sujet sur lequel les entreprises travaillent depuis 40 ans et que le RGPD n'est pas une révolution mais une «évolution». Dans les différentes réunions auxquelles elle a participé sans relâche au cours des dernières semaines, Mme Larsen a aussi régulièrement tenu à calmer le jeu: les sanctions prévues par le règlement ont certes un effet dissuasif mais il faudrait que l'entreprise ait non seulement complètement ignoré la mise en place du RGPD et ait voulu nuire à des clients ou utilisateurs pour qu'elle se retrouve en difficulté. Dans sa réponse, le Premier ministre évoque une dotation de la CNPD qui a triplé et des effectifs qui atteindront 35 personnes d'ici la fin de l'année, les brochures et dossiers thématiques sur le site internet de la CNPD et l'outil qui permet de vérifier le niveau de préparation de toute entreprise. Au 11 mai, près de 2.000 projets d'évaluation étaient ouverts. Smile GIE (Cases), la Fédération des artisans, la Chambre des métiers, la Chambre de commerce sont également mobilisés. T. L.

Pour une PME, le meilleur moyen est de regarder quoi faire sur le site internet de la CNPD: www.cnpd.lu